



axiome

ASSOCIES

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Rapports du Commissaire aux Comptes sur les Comptes annuels

Sommaire

- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Annexe : états financiers de l'exercice 2012
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

VILLENEUVE EN SCENE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hotel de Ville – 2 rue de la République
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport Général du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

VILLENEUVE EN SCENE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hotel de Ville – 2 rue de la République
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association VILLENEUVE EN SCENE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe sur le programme d'investissement exposé dans l'annexe et ses conséquences sur le trésorerie de l'association

.../...





2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé au regard :

- du choix des méthodes comptables suivies et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et exposées dans l'annexe,
- ainsi que la présentation d'ensemble de ces comptes

n'appellent pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercices professionnels applicables au France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

A Avignon,
Le 28 février 2013

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT



ANNEXE

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

Designation de l'entreprise : <u>Association Villeneuve en Scène</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>2 place St Marc 30400 Villeneuve lez Avignon</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>5 2 8 0 4 1 0 3 1 0 0 0 1 4</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le: <u>31/12/2012</u>	
		N-1 <u>31/12/2011</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
		111 345	4 440
			106 905
			587
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
		114 093	114 093
			31 008
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA
		225 438	4 440
			220 998
Rémun. (1) Droit au bail		CP	(5) Part à plus d'un an
Classe de réserve de propriété			CR
Immobiliaries		Stocks	
		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032



Désignation de l'entreprise		Association Villeneuve en Scène		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 073		17
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 308)		2 055
	Subventions d'investissement	DJ	14 890		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	8 655		2 073
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	83 104		5 801
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	114 190		13 839
	Dettes fiscales et sociales	DY	50		363
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 000		9 519
TOTAL (IV)	EC	212 343		29 523	
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	220 998		31 595
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Designation de l'entreprise : Association Villeneuve en Scène				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	1 500	1 500
		FG	FH	FI	1 000	3 508
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	2 500	5 008
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	228 801	194 060
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	14 483	80
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	245 783
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		470
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	249 190	219 279
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	176	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	4 274	166
				GB		
		Sur actif circulant - dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges - dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	253 640	219 914
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(7 857)	(20 766)
OPÉRATIONS CO-COMPTES	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	935	97
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	935	97
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)				GV	(935)	(97)
3 RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(8 792)	(20 863)

Désignation de l'entreprise <u>Association Villeneuve en Scène</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	23 281	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	488	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	23 281	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 281	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	363	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	222 429	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	220 374	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 055	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	AI		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(15) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (?) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ANNEXE

Au bilan de l'Association VILLENEUVE EN SCENE. Arrêté au 31/12/2012 dont le total est de 220 998 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un déficit de 8308 €.

1 – FAITS SIGNIFICATIFS.....	5
1.1. Evénements ayant une incidence sur les comptes au 31/12/2012.....	5
1.2. Evénements postérieurs a la clôture.....	5
2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. Methodes de consolidation	Erreur ! Signet non défini.
2.2. Immobilisations corporelles.....	6
2.3. Disponibilités.....	7
2.4. Créances et dettes.....	7
2.5 subventions d'investissement.....	7
3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1. Valeurs immobilisées.....	8
3.1.1. Etat de l'actif immobilisé (en euros).....	8
3.1.2. Etat des amortissements (en euros).....	9
3.2. Etat des échéances des créances et des dettes.....	9
3.3. Etat des emprunts.....	10
3.4. Détail de certains comptes de charges et de produits.....	10
4 – AUTRES INFORMATIONS	10
4.1. Analyse du chiffre d'affaires et des subventions par nature.....	10
4.2. Comptes de regularisation actif-passif au 31/12/2012.....	11

1 – FAITS SIGNIFICATIFS

1.1. EVÉNEMENTS AYANT UNE INCIDENCE SUR LES COMPTES AU 31/12/2012

Deux événements ont eu une incidence sur les comptes: les investissements et la participation de VES aux frais bancaires et aux agios de ABO maître d'œuvre.

Programme d'investissement :

VES a engagé un programme d'investissement important de 110593€ financé

par emprunt de 90300 € (voir chapiteau), par subventions d'équipement de la Région Languedoc (11527.50€) et du Conseil Général du Gard (3850€) soit un total de 15377.5€ et par fonds propres à hauteur de 4926€ pris sur la trésorerie.

Les investissements ont été amortis à hauteur de 4274€.

Les annuités de remboursement de l'emprunt de 7989.99€ constituées pour 793.96€ d'intérêts et pour 7196.03€ d'amortissement pris en partie sur la trésorerie.

Les investissements sont les suivants/

- Achat d'un chapiteau de 300 places pour une somme de 90290€ HT. Achat financé par un emprunt de 90300 € sur dix ans au taux de 4.95 % auprès du Crédit Mutuel. Cet emprunt a été garanti par la Ville de Villeneuve les Avignon. Compte tenu de l'optimisme dont nous avons fait preuve pour la location du chapiteau (qui devait largement couvrir les annuités de remboursement), nous avons fixé le premier remboursement au 30 septembre 2012. Hors aucune location n'a été possible depuis l'achat du chapiteau du fait de l'absence de structure pour en assurer l'exploitation.
- Achat de matériel scénique pour un montant de 17818.87€
- Achat de matériel bureautique et informatique pour un montant de 2484€

Frais et agios bancaires

Les retards dans le règlement des prestations assurées par le prestataire principal ABO et les difficultés financières de ce prestataire ont conduit VES à prendre en charge les frais bancaires et les agios de ABO à hauteur de 4669.02 €

1.2. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Hormis les règles et méthodes spécifiques à l'Association décrites ci-après, les conventions de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices ont notamment été respectées. Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 n'ont pas fait l'objet de changement de méthodes et de correction d'erreur.

PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée suivant la méthode des coûts historiques.

Les états financiers individuels de l'association arrêtés au 31/12/2012 sont établis selon les principes comptables en vigueur et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes.

Ces principes, appliqués aux comptes clos au 31/12/2012, sont conformes à la réglementation telle que définie par le règlement CRC 99-01 du 16/02/1999 de la réglementation comptable.

2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations produites par l'Association pour elle-même sont valorisées à leur coût de production comprenant les coûts directs de main-d'œuvre et les matériaux employés.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

20 ans pour le chapiteau taux d'amortissement 5%

8 ans pour le matériel scénique taux d'amortissement 12.5%

3 ans pour le matériel Bureautique et informatique 33.1/3%

2.3. DISPONIBILITÉS

Les comptes bancaires sont comptabilisés en conformité avec les relevés bancaires.

2.4. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2012.

2.5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Deux subventions d'investissement une du conseil général du Gard pour un montant de 3850 Euro et une de 11527.50 du conseil régional Languedoc Roussillon. Ces subventions ont été amorties au prorata de l'amortissement des biens subventionnés soit sur l'année 487,58 Euro

3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

3.1. VALEURS IMMOBILISÉES

3.1.1. Etat de l'actif immobilisé (en euros)

nature	debut exercice	augmentations	diminutions	fin exercice
Logiciels				- €
Sous –Total	- €	- €	- €	- €
Agenc. Aménag. et Installations				- €
Matériel, Outillage et Mobilier	- €	108 109,00 €		108 109,00 €
Matériel de transport				- €
Matériel et mobilier de bureau	753,00 €	2 484,00 €	- €	3 237,00 €
Sous –Total	<u>753,00 €</u>	<u>110 593,00 €</u>	<u>- €</u>	<u>111 346,00 €</u>
Parts sociales				- €
Dépôt et prêts				- €
Sous –Total	- €	- €	- €	- €
Total général	<u>753,00 €</u>	<u>110 593,00 €</u>	<u>- €</u>	<u>111 346,00 €</u>

3.1.2. Etat des amortissements (en euros)

Libellé	Date d'acq	Base amortissable	Amort. taux	Mt amort. antérieurs	Mt amort. de l'année
ordinateur asus	05/05/2011	753,00 EUR	33,33	166,00 EUR	251,00 EUR
ORDINATEUR FANNY ASUS X73S	05/05/2012	753,00 EUR	33,33		166,00 EUR
ANTENNES WIFI	05/04/2012	1731,00 EUR	33,33		428,00 EUR
CHAPITEAU VES	30/06/2012	90290,00 EUR	5,00		2288,00 EUR
PROJECTEURS PROLONGATEURS ET SON	28/06/2012	17819,00 EUR	12,50		1141,00 EUR
Total		111345,00 EUR		166,00 EUR	4274,00 EUR

3.2. ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances sont à moins d'un an pour un montant de 34 599 € et à plus d'un an pour un montant de 0 €.

Les dettes pour un montant de 197 568 € sont à moins d'un an pour 29 523 €.

Dans les dettes figurent un emprunt souscrit pour l'acquisition d'un chapiteau pour un montant à moins d'un an de 7 552.23 € et à plus d'un an 75 551.74 €

3.3. ETAT DES EMPRUNTS

Emprunts	debut	Augmentations	Diminutions	fin
	exercice			exercice
Réfection bâtiment annexe	- €			- €
Véhicule	- €			- €
Acquisitions chapiteau	- €	83 104,00 €		83 104,00 €
Total général	<u>0,00 €</u>	<u>83 104,00 €</u>	<u>0,00 €</u>	<u>83 104,00 €</u>

Cet emprunt auprès du Crédit Mutuel est cautionné de manière solidaire par la commune de Villeneuve lez Avignon à concurrence de 90300 € en principal plus intérêts au taux de 4.95% l'an commission frais et accessoires.

3.4. DÉTAIL DE CERTAINS COMPTES DE CHARGES ET DE PRODUITS

Autres produits

Cotisations à l'association	70 €

TOTAL	<u>70 €</u>

4 – AUTRES INFORMATIONS

4.1. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES SUBVENTIONS PAR NATURE

- Ventes de marchandises et produits finis	1500 €	60 %
- Prestations de services	1000 €	40 %

TOTAL	<u>2500 €</u>	100 %

Subventions :

Festival Villeneuve en scène : **203 801** €

Drac 15000

CG30 24000

Ville de Villeneuve 164801

Pasti (résidences de création) : **25 000** €

CG30 5000

Région LR 15000

Région RA 5000

Mécénat : **14 402** €

4.2. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF-PASSIF AU 31/12/2012

Autres créances		15 000 €
subvention d'équilibre ville avance sur subvention 2013 crédit de tva à reporter	15 000 €	
Total des Charges à payer		0 €
Dettes fiscales et sociales		0
ETAT CHARGES A PAYER		
Autres dettes		0
DEBIT.CRED.DIV.CHARGER A PAYER		
Total des produits constatés d'avance		15 000 €
Produits constatés d'avance - Exploitation		15 000 €
prod constaté d'avance sub ville 2013	15 000 €	
Charges facturées d'avance		85 078,66 €
Presta Abordage festival 2013	85 000,00 €	
assurance 2013	78,66 €	

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions règlementées**

**VILLENEUVE EN SCENE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Hotel de Ville – 2 rue de la République
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Description des conventions passées :

- Une convention de subvention est passée avec la Maire de Villeneuve les Avignon pour un montant comptabilisé en subvention de 164 800 €.

A Avignon,
Le 28 février 2013

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT



